

## 2012-06 – Identification des fournisseurs d'équipement intermodal pour châssis intermodaux

Créé: 15 Août, 2012  
Révisé: 27 Avril, 2017

### Résumé

Ce *Bulletin d'inspection* fournit des précisions sur les cinq options de marquage offertes aux fournisseurs d'équipement intermodal (FEI) pour l'identification des châssis intermodaux conformément au règlement 49 CFR 390.21(g)(4), ainsi que des conseils pour l'identification du FEI qui utilise la cinquième option de marquage, 49 CFR 390.21(g)(4)(v) — requête Internet ou téléphonique dans la base de données.



### Renseignements généraux

Le 17 décembre 2008, la *Federal Motor Carrier Safety Administration* (FMCSA) a publié le règlement final sur les exigences pour les fournisseurs d'équipements intermodaux FEI et le règlement final pour les exploitants et les chauffeurs utilisant de l'équipement intermodal (EMI). Pour la première fois, les FEI sont sujets aux (*Federal Motor Carrier Safety Regulations ou FMCSR*). Ce règlement prévoit aussi que la sécurité est une responsabilité qui doit être partagée par les FEI, les exploitants et les chauffeurs d'équipement intermodal sur le réseau routier national. Le règlement applicable aux FEI demande que l'équipement intermodal soit entretenu, outillé, chargé et utilisé en toute sécurité. Ces exigences sont entrées en vigueur le 17 décembre 2010.

Les nouveaux règlements exigent que les FEI apposent leur dénomination sociale (ou leur marque de commerce) sur leur équipement et leur numéro d'identification émis par la FMCSA (numéro USDOT) en utilisant une des cinq options de marquage. De par sa nature, l'équipement intermodal passe rapidement d'une main à l'autre, et même parfois de propriétaire, dans le cadre des activités de transport intermodal. Par conséquent, la documentation, l'entretien de l'équipement et l'évaluation de l'imputabilité peuvent parfois s'avérer problématiques. Les cinq options de marquage sont brièvement décrites à la page 6. Ce *Bulletin d'inspection* porte principalement sur la cinquième option, qui permet au FEI de marquer son châssis à l'aide d'une base de données facile à utiliser à laquelle on peut rapidement avoir accès par connexion téléphonique ou Internet.

Afin d'assurer l'efficacité de l'option de requête dans la base de données, l'Intermodal Association of North America a créé le registre mondial de l'équipement intermodal (GIER) à l'aide de fonds fournis par la FMCSA. Pour effectuer une requête dans le registre GIER, l'inspecteur doit fournir le numéro de plaque d'immatriculation ou le numéro d'identification alphanumérique international normalisé (préfixe de

## 2012-06 – Identification des fournisseurs d'équipement intermodal pour châssis intermodaux

l'équipement, habituellement 4 lettres (alphabétique), suivi d'un numéro de contrôle de 6 chiffres (numérique)) qui paraît sur le côté droit du châssis intermodal. Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements sur l'utilisation du registre GIER.

Au moment d'aller sous presse, le matériel de formation et le matériel de référence sur les FMCSR faisaient l'objet d'une mise à jour afin que les nouveaux règlements sur les FEI et les options de marquage y soient intégrés. Ce *Bulletin d'inspection* a donc été conçu pour fournir des directives à ce sujet et pour empêcher que des infractions indues et erronées soient émises en vertu du règlement 49 CFR 390.21(g)(4)(v).

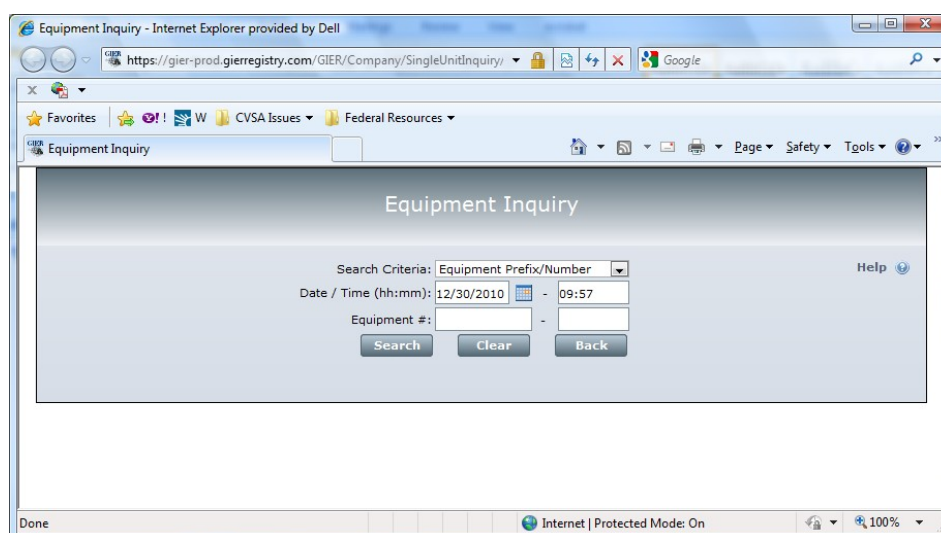
### Comment effectuer une requête au registre GIER

On peut avoir accès au registre GIER en utilisant l'une des trois méthodes de requête suivantes : (1) requête sur Internet ; (2) requête téléphonique à l'aide d'un numéro sans frais ; (3) version d'ASPEN avec GIER intégré sur PC et avec connexion Internet. Les directives applicables à chacune des trois méthodes sont décrites ci-dessous.

### Requête dans le registre GIER à l'aide d'un navigateur Web

La requête Web au registre GIER est effectuée comme suit :

1. Dans le navigateur Web, tapez <http://GIERregistry.com>
2. Cliquez sur **EQUIPMENT INQUIRY** du côté gauche.
3. L'écran ci-dessous sur la requête d'équipement s'affiche :



4. Sélectionnez vos critères de recherche (Search Criteria) [préfixe de l'équipement/numéro de contrôle de 6 chiffres] ou le numéro de plaque d'immatriculation.

## 2012-06 – Identification des fournisseurs d'équipement intermodal pour châssis intermodaux

5. Enregistrez la date et l'heure (Date/Time) de l'inspection et cliquez sur le bouton de recherche (Search). Le registre GIER affichera une fenêtre de rapport indiquant le nom et le numéro USDOT du fournisseur responsable du contrôle technique de l'équipement aux dates et heures enregistrées dans la requête. Ci-dessous paraît un exemple d'écran de résultats du registre GIER.

### Exemple d'écran de résultats du registre GIER:

The screenshot shows the 'Equipment Inquiry' web interface. At the top, there are search criteria fields: 'Equipment Prefix/Number' (dropdown), 'Date / Time (hh:mm):' (12/30/2010 - 10:27), and 'Equipment #:' (UPHZ - 139000). Below these are 'Search', 'Clear', and 'Back' buttons. The main results area is titled 'Current Intermodal Equipment Provider (party responsible for road worthiness as of date/time entered above)'. It displays the following information:

IEP SCAC: <b>UPRR</b>	IEP US DOT No: <b>53433</b>
IEP Name: <b>Union Pacific Railroad</b>	Phone: <b>(402)544-3684</b>
Contact: <b>John Smith</b>	Time: <b>10:27</b>
Date: <b>12/30/2010</b>	Equipment Number: <b>139000</b>
Equipment Prefix: <b>UPHZ</b>	Inspection Type: -
Last Inspection Date: -	Equipment Type:
Equipment Category: <b>53CH</b>	

Below the main results are two expandable sections: 'Previous Intermodal Equipment Provider' and 'Registered Owner'.

Le registre GIER indiquera le nom et le numéro USDOT valide pour le fournisseur responsable de l'équipement aux date et heure indiquées dans la requête. Si un nom et un numéro USDOT sont produits, l'équipement est adéquatement marqué conformément à la cinquième option de marquage, 49 CFR 390.21(g)(4)(v). Si le registre GIER ne produit pas de nom et de numéro USDOT, l'inspecteur (et le FEI) doit avoir recours aux quatre premières options de marquage pour confirmer la conformité au règlement 49 CFR 390.21(g)(4).

Pour de l'aide technique sur la fonction de requête publique en ligne, communiquez avec les services d'aide du registre GIER au 877-523-0225, de 8 h 30 à 17 h, heure de l'Est ou à l'adresse [admin@gierregistry.com](mailto:admin@gierregistry.com).

### Requête dans le registre GIER à l'aide du service téléphonique sans frais

L'accès téléphonique sans frais à l'information du registre GIER est offert 24 heures par jour au 855-801-6252. *Remarque : le service téléphonique ne fournit que l'information courante sur le FEI au moment de l'appel. Les demandeurs doivent utiliser le service de requête publique en ligne s'ils veulent obtenir de l'information sur le FEI pour des dates et heures précises.*

## 2012-06 – Identification des fournisseurs d'équipement intermodal pour châssis intermodaux

L'accès sans frais au registre GIER doit être effectué comme suit :

1. Composez le numéro sans frais **855-801-6252** pour avoir accès au service de requête du registre GIER.
2. On vous demandera de prononcer verbalement ou d'enregistrer (à l'aide du clavier téléphonique) le numéro d'identification alphanumérique de l'équipement (habituellement un préfixe de 4 lettres suivi de 6 chiffres) qui est indiqué sur le châssis intermodal. *Vous ne devez pas utiliser l'information indiquée sur le conteneur.* (Voir l'exemple ci-dessous.)
3. Si des combinaisons multiples de l'information alphabétique enregistrée sont produites, le système de réponse vocale interactive prononcera les différentes combinaisons de préfixe alphabétique et il demandera à l'inspecteur de choisir la combinaison exacte.
4. Si le châssis est enregistré dans le registre GIER, le système de réponse vocale interactive produira l'information suivante :
  - a. Nom d'entreprise du FEI
  - b. Numéro USDOT du FEI

Exemple d'identification alphanumérique d'équipement intermodal :



*Remarque : dans cet exemple, le préfixe alphabétique de 4 lettres est ZCSZ (préfixe alphabétique d'équipement) et il est suivi des 6 chiffres 400002 (numéro de contrôle de 6 chiffres). Important : n'utiliser que l'information indiquée sur le châssis en tant que tel. **Ne jamais utiliser l'information indiquée sur le conteneur intermodal***

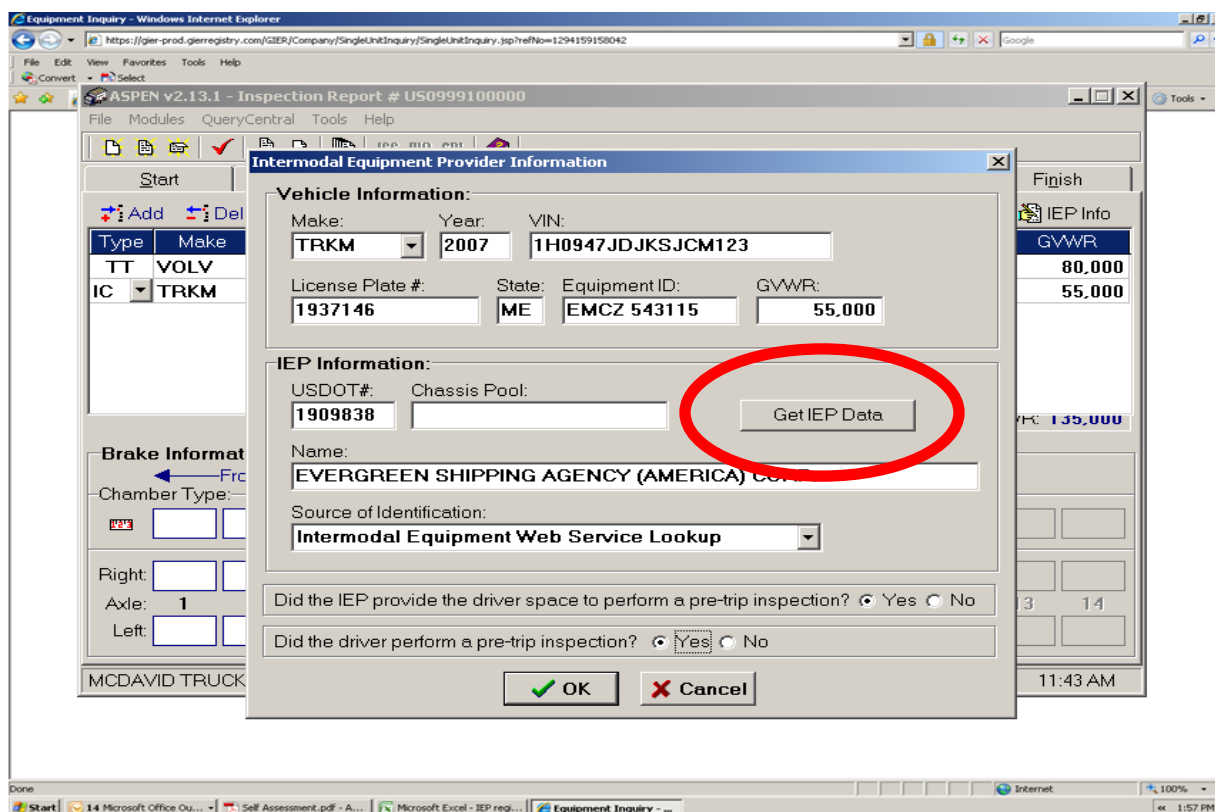
## 2012-06 – Identification des fournisseurs d'équipement intermodal pour châssis intermodaux

### Accès au registre GIER par l'entremise du système de demande intégré ASPEN

Les inspecteurs des administrations qui utilisent le logiciel ASPEN pour enregistrer les résultats des contrôles routiers peuvent utiliser ASPEN pour identifier le FEI responsable de la pièce d'équipement qu'ils inspectent en recueillant les informations identifiant le châssis et en enregistrant ces informations dans ASPEN. Voir les étapes indiquées ci-dessous.

Lorsque le type de véhicule « IC » est sélectionné, la fenêtre d'information sur le FEI (Intermodal Equipment Provider Information) s'affiche. Vous devez alors remplir la section d'information sur le véhicule (Vehicle Information), qui comprend la marque et l'année (Make/Year) du véhicule, le NIV (VIN), le numéro de plaque d'immatriculation (License Plate #), l'État (State), le numéro d'identification de l'équipement (Equipment ID) et le poids nominal brut du véhicule (GVWR). Une fois ces informations enregistrées, cliquez sur le bouton « Get IEP Data » et les informations sur le FEI responsable du châssis qui fait l'objet de l'inspection seront indiquées dans la section d'information sur le FEI (IEP Information).

Reproduction de l'écran du système ASPEN avec le bouton « Get IEP Data » encerclé :





# 2012-06 – Identification des fournisseurs d'équipement intermodal pour châssis intermodaux

## Aperçu des cinq options de marquage de l'équipement intermodal

Les exigences de marquage de l'équipement intermodal s'appliquent à tous les FEI. Toutes les pièces d'équipement intermodal qui sont transférées à un autre transporteur motorisé doivent indiquer le FEI. Le FEI doit être identifié par sa dénomination sociale ou sa propre marque de commerce et par son numéro USDOT. L'équipement intermodal doit être identifié à l'aide de l'une des méthodes suivantes :

1. Marquer de façon permanente chaque pièce qui peut être interchangeée - 390.21 (g)(4)(i).
2. Marquer chaque pièce qui peut être interchangeée à l'aide d'une étiquette - 390.21 (g)(4)(ii).
3. Vérifier si l'information d'identification paraît sur le document de transfert (ou le reçu de transfert fourni par le FEI, ou l'installation, au chauffeur) qui doit être à bord du camion - 390.21 (g)(4)(iii).
4. Inclure l'information d'identification dans la documentation de la remorque qui est conservée dans un compartiment imperméable dans le châssis - 390.21(g)(4)(iv).
5. Conserver l'information d'identification dans une base de données électronique qui peut être consultée en temps réel sur Internet ou par accès téléphonique - 390.21(g)(4)(v). (Le registre GIER, dont il est question dans le présent document, en est le principal exemple). Ce règlement est entré en vigueur le 17 décembre 2010.

## Directives

En vertu du règlement 49 CFR 390.21 (g)(4)(v), l'équipement affiche un marquage valide si une requête dans la base de données à l'aide du registre GIER permet d'obtenir le nom du FEI et le numéro USDOT pour une pièce d'équipement intermodal en particulier lors d'un contrôle routier.